



Registre public d'accessibilité

Parc de la Coccinelle



Sommaire

1 - Fiche informative de synthèse	2 à 3
La présentation de l'établissement	2
Les prestations proposées par l'établissement	2
Informations sur l'accessibilité des prestations	2
Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité	3
Formation du personnel	3
2- Les pièces administratives	3 à 10

1. Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement : Parc de la Coccinelle

Type de l'établissement : Parc animalier et d'attractions

Catégorie de l'établissement : 1ère catégorie - conforme aux règles d'accessibilité

Responsables de l'établissement : Thibault Carrara

Contact d'accessibilité : Priscilla Lamaysouette - p.lamaysouette@la-coccinelle.fr

Adresse : 133 route des Lacs - 33 470 Gujan-Mestras



05 56 66 30 41



contact@la-coccinelle.fr

2- Prestations proposées par l'établissement

Les prestations proposées par l'établissement comprennent l'accès :

- aux attractions
- aux aires de jeux
- à la Mini-ferme
- aux services de restauration
- à la boutique souvenirs
- aux services d'accueil
- à l'infirmerie
- aux toilettes et espaces de change bébé

3- Informations sur l'accessibilité des prestations

Toutes les prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, quelque soit leur handicap.

Des spécificités d'accessibilités sont mises en oeuvre sur les attractions mécaniques, comme décrites dans le livret d'accessibilité disponible à l'accueil du Parc. (voir annexe)

Un bracelet "accès facilité" est délivré à l'accueil du Parc suite à l'achat d'une entrée tarif "handicapé" (sur présentation d'une CMI). Ce bracelet permet au détenteur de passer par la sortie des attractions afin d'éviter l'attente, avec un nombre d'accompagnement défini dans le livret d'accessibilité. Il permet également de passer en priorité aux points de vente en restauration et à la boutique souvenirs.

4- Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Equipement	Maintenance effectuée	Information du personnel sur l'utilisation
Porte automatique boutique souvenirs	07/07/2026	04/04/2026
Boucle à induction magnétique	30/03/2026	04/04/2026

5 - Formation du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des participants
25/11/2025	Accueil des publics en situation de handicap	Marine DUPONT
2012	Diplôme d'état Educateur spécialisé	Priscilla LAMAYSOUETTE

Sensibilisation des agents d'accueil du Parc et des salariés permanents à l'accueil des personnes en situation de handicap. Sensibilisation réalisée en interne par la référente handicap du Parc.

2. Les pièces administratives

- Fiche d'accessibilité de l'établissement
- Tableau d'accessibilité des attractions mécaniques du Parc
- Attestation individuelle de formation
- Attestation de vérification d'accessibilité aux personnes handicapées
- Plaquette "Bien accueillir les personnes handicapées"

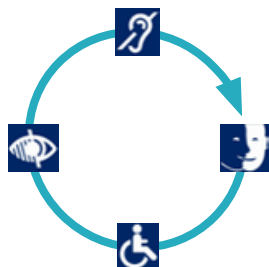


Accessibilité de l'établissement



Bienvenue

PARC DE LA COCCINELLE



° Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

✓ oui

☐ non

° Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

✓ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé.

✓

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation

pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

☐

Le personnel sera formé.

✓



Matériel adapté

Le matériel est entretenu et réparé

✓ oui

non

Le personnel connaît le matériel

✓ oui

non



Contact : Priscilla LAMAYSOUETTE- p.lamaysouette@la-coccinelle-.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



✓ à l'accueil



✓ sur le site internet

N° SIRET : 34302515100014

Adresse : 133 route des Lacs - 33 470 GUJAN MESTRAS

Accessibilités des attractions



Attractions	Taille d'accès		Nombre d'accompagnant autorisé *	Accès PMR	Transfert fauteuil	Prothèse à retirer		Nécessaire au maintien dans l'attraction	Force de l'attraction			Remarques
	Minimum	accompagné si inférieur à				inférieur	supérieur		↑	↔	↻	
Le Train de la mine	0,95	< 1,20	3	Par la sortie	●		●	⚠	●	●		Assise basse
Le Splash River	0,95	< 1,20	4	Par la sortie	●			⚠	●	●		Embarquement difficile
Les Chevaux Galopants	< 1,20		1	Par l'entrée	●			⚠				Cheval à enjamber
La Cocci Tour	0,90	< 1,20	1	Par la sortie	●	●	●	⚠	●		●	Assise haute
Les Grenouilles	0,80	< 0,90	3 1 adulte maximum	Par la sortie	●				●		●	Embarquement étroit
Les Montgolfières	0,80	< 1,20	3 2 adultes maximum	Par la sortie	●				●		●	Embarquement étroit
Les Coccinelles volantes	0,80	< 1,20	1	Par l'entrée	●			⚠	●		●	Embarquement difficile
L'Explorateur	0,95	< 1,25	3	Par la sortie	●			⚠	●			
Le Petit Train	< 0,90		1	Par la sortie	●							Wagon étroit

Les aires de jeux

En libre accès et soumises à des restrictions en terme d'âge. Elles restent à la **surveillance et à la responsabilité des parents ou accompagnateurs.**

Il est nécessaire pour chacune d'entre elle de sortir de son fauteuil.

L'aire des pitchouns - de 1 à 4 ans

Le village des aventuriers - à partir de 5 ans

Les carrousels - moins de 90 cm accompagnés

Le grand toboggan - à partir de 7 ans

Le renard - à partir de 6 ans

La bulle - à partir de 6 ans

Le toboggan gonflable - à partir de 6 ans

La coccinelle - à partir de 6 ans

Les trampolines - à partir de 6 ans

La tyrolienne - à partir de 6 ans

* Un accompagnateur obligatoire sur chaque attraction et à chaque passage



3 points d'appui nécessaires pour accéder à l'attraction, au moins 2 membres supérieurs et 1 membre inférieur ou 1 membre supérieur et 2 membres inférieurs

Est autorisée à embarquer sur les attractions toute personne en capacité physique et mentale de prendre place convenablement dans le siège et de se maintenir pendant le cycle en tenant compte des sollicitations dynamiques de l'attraction.

Il est important que chaque personne observe l'attraction en mouvement et son système d'embarquement avant d'y prendre part. Chacun est le mieux à même de connaître son état physique, mental et ses capacités.

ACCESSITOUR

5 lieu dit Beg Chatel
29340 RIEC SUR BELON
Email: formations@accessitour.com
Tel: 0752088995



Attestation individuelle de formation

Je, soussigné : **Sophie PAPIN**, représentant de l'organisme de formation **ACCESSITOUR**,

atteste que : **DUPONT Marine**

asuivi la formation :

Accueil des publics en situation de handicap

Lieu de la formation : **33000 Bordeaux**

Dates de formation : **25 novembre 2025.**

Durée de la formation : **1 jour**

Heures de formations réalisées : **07 :00**

Type d'action de formation : **Action de formation**

Formatrice : **Sophie Papin.**

Durée de la formation

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
25 novembre 2025	9h30-12h30	14h00-18h
Durée	3h30	3h30

Fait à Riec sur Belon.



Accessitour **Sophie PAPIN**

contacts@accessitour.com

Gérante

5 Beg Chatel
29 340 Riec sur Belon
www.accessitour.com
07 69 06 14 53

A blue ink signature of Sophie Papin.

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES
d'établissement recevant du public
situé dans un CADRE BATI EXISTANT**

Je soussigné, François BRUNET de la société BTP Consultants, en qualité d'Organisme de Contrôle Technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments,

atteste que par contrat de vérification technique n° BX/16P200417, en date du 28.10.2016,
la société SARL LA FERME DES LOISIRS - PARC DE LA COCCINELLE, Maître de l'Ouvrage de l'opération

suiVante :

PARC DE LA COCCINELLE
135, route des Lac
33 470 GUJAN MESTRAS

HORS TRAVAUX SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE
(cadre du CCH art. L111-7-3 dernier alinéa)

a confié, à BTP Consultants, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique visant à vérifier si l'établissement existant respecte les règles d'accessibilité.

Nota :

Les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-après auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés :

Intégralité du Parc de Loisirs

 **Règles en vigueur considérées :**

- ✓ Articles R 111-19-7 à R 111-19-11 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées applicable aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes. ;
- ✓ Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES
d'établissement recevant du public
situé dans un CADRE BATI EXISTANT**

✚ **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

Sans objet

✚ **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

Plan de repérage du parc.

A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 24.03.2021, le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés le respect des règles d'accessibilité applicables.

Pessac, le 24/03/2021

Signature du Responsable de Mission :



Signification des avis :

R : Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés le respect des règles d'accessibilité applicables

NR : Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions contraires au respect des règles d'accessibilité applicables

SO : La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.